

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2012
Français
Original : arabe

**Lettre datée du 26 juin 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre du 24 juin 2012 adressée par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/857-S/2012/480), j'ai l'honneur d'apporter les éléments de réponse suivants au sujet de l'incident au terme duquel un avion de combat turc a été abattu le 22 juin 2012 :

D'après les données officielles syriennes, nos radars ont observé le 22 juin 2012 un objet volant se dirigeant vers notre territoire. Il a effectué un virage vers l'est, pris la direction nord-est, perdu de l'altitude et disparu de nos écrans, avant de réapparaître brusquement à une altitude de 100 mètres, à 1 à 2 kilomètres de la côte syrienne, où il a été aperçu à l'œil nu, à 11 h 40. Il est apparu qu'il s'agissait d'un avion qui se dirigeait à la verticale vers le littoral syrien à une vitesse de 700 à 800 kilomètres/heure, ce qui a automatiquement entraîné une riposte de la défense et des canons antiaériens de 23 à 57 millimètres, placés sur la côte syrienne, qui ont touché l'avion. L'appareil a été aperçu tournant à gauche, avant de s'abîmer dans les eaux territoriales syriennes.

Il est clair que c'est ainsi que les faits se sont déroulés, contrairement à ce qui est indiqué dans la lettre adressée par le Représentant permanent de la Turquie. L'incident résulte du fait que l'avion de combat turc a violé l'espace aérien syrien, portant atteinte à notre souveraineté, ce qui, en vertu du droit international, autorise l'État à riposter par des moyens militaires.

En gage de bonne foi, le commandement de l'armée arabe syrienne, avec les forces aériennes, maritimes et de la sécurité, est entré après l'incident en étroite communication avec ses contreparties turques pour tirer l'affaire au clair et fournir toute l'assistance possible au cours de l'opération de recherche et de sauvetage. Les autorités syriennes ont également proposé la création immédiate d'une commission technique conjointe des forces aériennes syriennes et turques, pour se rendre sur les lieux de l'incident et en examiner tous les aspects. Elles n'ont pas encore obtenu de réponse.

La République arabe syrienne est désireuse de voir les relations de bon voisinage se rétablir entre les deux pays et souhaite traiter l'incident avec sagesse et objectivité.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**
